ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MARCHÉ D'IMPRESSION DE PUBLICATIONS SAVANTES

LOT N° 2B

OUVRAGES AVEC IMPRESSION INTÉRIEURE EN NOIR ET BLANC ET CAHIERS EN QUADRICHROMIE EN OPTION

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

ARTICLE 1 – NATURE DU LOT

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en vue de la publication d'ouvrages dans le cadre des collections suivantes :

– Mémoires correspondant aux caractéristiques techniques du lot 2B ;

– Recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers :
Inscriptions sud-arabiques ;
Recueil des inscriptions syriaques ;
Inscriptions de Délos ;
Encyclopédie Hōbōgirin.

– Études médiévales et modernes :
Recueil des historiens de la France : séries des Documents financiers, des Obituaires (in quatro et in octavo) et des Pouillés ;
Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la France ;
Histoire littéraire de la France ;
Documents relatifs à l'histoire des croisades.

– Actes de colloques et varia (recueils d'articles, hommages…) correspondant aux caractéristiques techniques du lot 2B.

ARTICLE 2 – PRESTATION

2.1 – Contrôle des épreuves

– A la demande, contrôle des PDF fournis par l'Académie (vérification de la cohérence de la mise en page avec le format d'impression, de la qualité du rendu des illustrations, etc.) et fourniture d'un PDF de contrôle.

– A la demande, impression d'une épreuve de contrôle au format A4.

2.2 – Impression

– Le titulaire transmet un devis au responsable du marché, sur la base d'une fiche technique récapitulant les caractéristiques techniques de l'ouvrage à imprimer (nombre de pages noir et blanc et quadrichromie, quantité, type de papier, de couverture…) et d'un fichier au format PDF envoyés par l'Académie.

– Le titulaire assure, après réception d'un bon à tirer, **l'impression numérique ou offset**, selon la demande, et le façonnage des volumes.

– A la demande, avant le brochage, envoi d'un bon à brocher pour d'ultimes contrôles, en particulier de la couverture.

Principales capacités demandées :

– Expérience dans le type de publications correspondant aux lots auxquels le candidat soumissionne, au cours des trois dernières années ;

– Capacité à imprimer en haute qualité des illustrations (trait, simili, quadri), et plus généralement qualité de ses impressions ;

– Qualité du façonnage de ses ouvrages, et en particulier de la reliure de ses impressions, cousues ou non. Si le candidat n'est pas en mesure de produire un dos cousu, mais

seulement un dos collé, il est impératif de fournir une attestation assurant des qualités de résistance de la colle utilisée, selon les normes en vigueur.

2.3 – Conditionnement, expédition, livraison

Étiquetage, emballage, expédition postale et livraison des volumes et des éventuels tirés à part.

Conditionnement sous film rétractable, à l'unité, par 3 ou par 5 exemplaires selon l'épaisseur.

Les colis devront porter explicitement la provenance et l'identification (titre, nombre d'exemplaires) du contenu.

Le bulletin de livraison à l'Académie reprendra ces indications avec la date d'expédition, et récapitulera les quantités livrées ou expédiées à chaque destinataire.

À chaque parution, sont à prévoir :

– l'expédition à l'Académie d'un exemplaire en avant-garde pour validation ;

– l'expédition, **par le moyen le plus économique**, aux destinataires de la liste de diffusion préalablement établie par l'Académie ;

– la livraison aux destinations précisées dans la fiche technique de l'Académie, au nombre de 2 au moins (locaux de l'Académie et locaux de stockage de son diffuseur), selon des quantités précisées sur la fiche technique.

La liste de diffusion comprend des adresses en France et à l'international :

- Pour la plupart des ouvrages entre 80 et 100 entrées, en général, dont environ 25 en France et 65 en Europe et dans le reste du monde ; pour les Actes de colloques et varia, aux alentours de 40 à 60 entrées, dont environ 30 en France, 10 en Europe et 15 dans le reste du monde.

Le titulaire, à réception du bon à tirer, précisera, sous huitaine, la date de livraison prévue au cas où elle serait antérieure à celle figurant sur la fiche technique. S'il ne peut se conformer à la date de parution demandée dans la fiche technique, le titulaire encourt les pénalités prévues au CCAP. Cette nouvelle date sera communiquée au Secrétaire général de l'Académie (secretairegeneral@aibl.fr) ainsi qu'à la personne en charge de la publication concernée à l'Académie.

Le titulaire est responsable de ces opérations de livraison et d'expédition. Les frais afférents (transporteurs, poste, etc.) devront être justifiés à l'appui de chaque facture ou calculés forfaitairement.

Le titulaire détaillera, dans sa proposition, les conditions qui affectent les expéditions : prix forfaitaires ou au poids, prix négociés ou prix « standards », envoi au tarif lettre, Colissimo, Chronopost ou autre…

ARTICLE 3 – CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

3.1 – Contenu

Textes pouvant inclure des caractères de grec ancien, langues sémitiques et orientales (chinois, japonais…) et toute autre police spéciale.

3.2 – Périodicité

Les ouvrages sont mis en chantier en fonction de la remise des tapuscrits par les auteurs. En principe, sont édités tous les ans 1 à 2 Documents financiers, 1 à 2 Obituaires. Les autres sont plus aléatoires.

3.3 – Tirage

En principe :

– Pour les Mémoires : 150 à 250 exemplaires ;

– Pour les Recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers : Inscriptions sud-arabiques ; Recueil des inscriptions syriaques ; Inscriptions de Délos ; Encyclopédie Hōbōgirin : 200 exemplaires ;

– Pour le Recueil des historiens de la France - séries des Documents financiers : entre 100 et 200 exemplaires ;

– Pour le Recueil des historiens de la France – Obituaires (in quatro et in octavo) : entre 100 et 200 exemplaires ;

– Pour Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France : 200 à 250 exemplaires ;

– Pour l'Histoire littéraire de la France : entre 100 et 200 exemplaires ;

– Pour les Documents relatifs à l'histoire des croisades : 200 exemplaires ;

– Pour les actes de colloques et varia : 100 à 200 exemplaires.

Le nombre de tirage peut être revu par l'Académie.

3.4 – Formats

– Pour les Mémoires : 22 x 28 cm.

– Pour les recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers :

Recueil des inscriptions sud-arabiques : 17,5 x 23 cm ;

Recueil des inscriptions syriaques : 17,5 x 23 cm ;

Inscriptions de Délos : 2 formats : 22,5 x 28 cm et 27,4 x 35,7 cm ;

Encyclopédie Hōbōgirin : 18,5 x 25,5 cm.

– Pour la collection Études médiévales et modernes :

Recueil des historiens de la France – Documents financiers : 22,5 x 28 cm ;

Recueil des historiens de la France Obituaires : 2 formats : 22,5 x 28 cm (in quatro) et 16 x 24,5 cm (in octavo) ;

Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France : 22,5 x 28 cm ;

Histoire littéraire de la France : 22,5 x 28 cm ;

Documents relatifs à l'histoire des croisades : 16,5 x 25 cm.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : 16 x 24 cm ;

Colloque de la villa Kérylos : 17 x 24 cm.

3.5 – Pagination

A titre indicatif,

– Pour les Mémoires : entre 150 et 1000 pages.

– Pour les recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers :

Recueil des inscriptions sud-arabiques : entre 200 et 500 pages ;

Recueil des inscriptions syriaques : entre 200 et 800 pages ;

Inscriptions de Délos : entre 100 et 500 pages ;

Encyclopédie Hōbōgirin : entre 60 et 400 pages.

– Pour la collection Études médiévales et modernes :

Recueil des historiens de la France – Documents financiers : entre 200 et 800 pages ;

Recueil des historiens de la France – Obituaires (les 2 séries) : entre 100 et 500 pages ;

Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France : entre 200 et 800 pages ;

Histoire littéraire de la France : entre 100 et 500 pages ;

Documents relatifs à l'histoire des croisades : entre 140 et 600 pages.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : entre 100 et 600 pages.

Colloque de la villa Kérylos : entre 200 et 450 pages.

3.6 – Impression

3.6.1 Couverture

– Pour les Mémoires : Carte couchée 1 face 300 g avec rabats de 9,5 cm.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage satiné (à défaut mat).

– Pour les recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers :

Recueil des inscriptions sud-arabiques : Carte couchée 1 face 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage mat.

Recueil des inscriptions syriaques : Carte couchée 1 face 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage mat.

Inscriptions de Délos : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

Encyclopédie Hōbōgirin : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

– Pour la collection Études médiévales et modernes :

Recueil des historiens de la France – Documents financiers : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

Recueil des historiens de la France – Obituaires (les 2 séries) : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

Histoire littéraire de la France : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

Documents relatifs à l'histoire des croisades : Carte 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : Carte couchée 1 face 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage satiné (à défaut mat).

Colloque de la villa Kérylos : Carte couchée 1 face 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage brillant.

3.6.2 Papier intérieur

– Pour les Mémoires : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

– Pour les recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers :

Recueil des inscriptions sud-arabiques : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Recueil des inscriptions syriaques : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Inscriptions de Délos : Offset 90 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Encyclopédie Hōbōgirin : Offset 90 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

– Pour la collection Études médiévales et modernes :

Recueil des historiens de la France – Documents financiers : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Recueil des historiens de la France – Obituaires in quatro :
Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Recueil des historiens de la France – Obituaires in octavo :
Offset 90 g pour le noir et blanc et Couché mat 135 g si quadrichromie (cahier).
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie

Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France : Offset 90 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Histoire littéraire de la France : Offset 90 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Documents relatifs à l'histoire des croisades : Offset 90 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Colloque de la villa Kérylos : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc avec possibilité de cahier en quadrichromie.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en capacité de fournir le papier spécifié ou son équivalent, il peut proposer un papier approchant. Il devra fournir obligatoirement un échantillon de celui-ci.

3.7 – Façonnage

– Pour les Mémoires : Dos carré **cousu ou collé**, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

– Pour les recueils épigraphiques (hors la collection Épigraphie et archéologie) et divers :

Recueil des inscriptions sud-arabiques : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Recueil des inscriptions syriaques : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Inscriptions de Délos : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Encyclopédie Hōbōgirin : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

– Pour la collection Études médiévales et modernes :

Recueil des historiens de la France – Documents financiers : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Recueil des historiens de la France – Obituaires (les 2 séries) : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Histoire littéraire de la France : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Documents relatifs à l'histoire des croisades : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Colloque de la villa Kérylos : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Dans le cas où un candidat pourrait faire des cahiers cousus en numérique, il le précisera dans son offre en se servant des caractéristiques techniques des ouvrages proposés dans le BPU du lot 2B.

ARTICLE 4 – BON DE COMMANDE

Conformément à l'article 11.4 du Cahier des clauses administratives particulières, chaque fascicule fera l'objet de la part de l'Académie d'un bon de commande précisant les prestations demandées et l'échéance de parution. Le titulaire fournira un devis reprenant les demandes spécifiées dans la fiche technique.

Dans le cas où le prestataire procède à des expéditions postales, lorsque le montant des envois ne peut être anticipés, un nouveau devis est transmis à l'Académie. Cette dernière établit un bon de commande distinct de l'impression.

ARTICLE 5 – BORDERAUX DE PRIX

Dans le cas où un candidat ne serait pas en capacité de répondre aux prix à la page ou au cahier du Bordereaux des Prix unitaires, il devra fournir sa grille tarifaire.